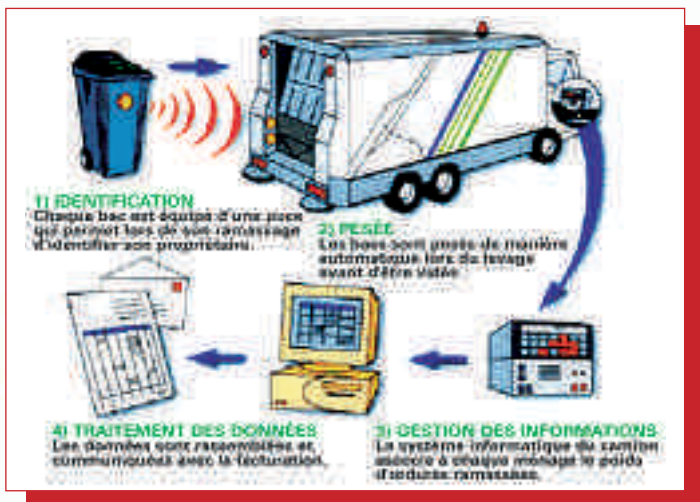


# DÉCHETS : DU NOUVEAU POUR VOTRE FACTURE



**R**eflet de nos sociétés, la gestion des déchets est un sujet évoluant en permanence. Nous découvrons régulièrement que son impact est plus important que ce que nous avons imaginé. Des systèmes de tri sélectif et une amélioration des traitements ont donc été mis en place pour limiter les effets négatifs et préserver notre cadre de vie.

Des normes liées au traitement ont été créées, impliquant d'importantes hausses des coûts de gestion pour les collectivités et leurs habitants, malgré une amélioration sensible des gestes de tri de la part de beaucoup de citoyens. Ceux-là peuvent être félicités pour la contribution qu'ils apportent

pour la protection de l'environnement et pour la modération de l'augmentation du coût de gestion des déchets. Ils ressentent pourtant une certaine injustice lorsqu'ils constatent que leurs voisins payent la même facture qu'eux alors qu'ils déposent des quantités plus importantes de déchets.

Afin de prendre en compte les efforts de tri et de gestion raisonnée des déchets de chacun, la CC Mortagne a décidé d'étudier la mise en place d'une tarification incitative des déchets. Chacun payerait ainsi une part variable en fonction du poids de déchets collectés et du nombre de fois où le bac du foyer serait vidé. Une part fixe (correspondant aux charges fixes liées au service : déchetterie, tournée de collecte, déchets verts,...) serait facturée à chaque foyer.

Dans cette hypothèse, l'année 2011 sera une année test pour cette nouvelle facturation : les foyers seront facturés selon l'ancien système et une estimation leur présentant ce qu'ils auraient payés avec le nouveau système sera joint à cette facture.

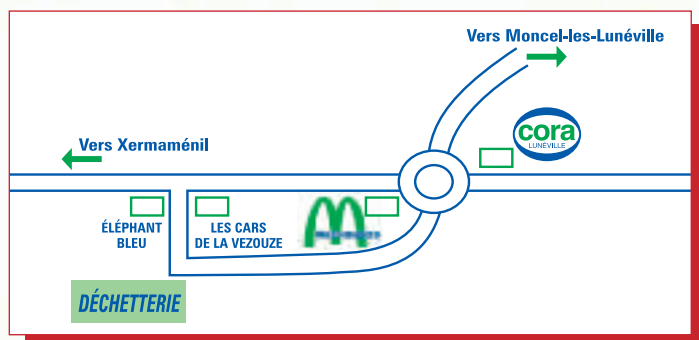
Ce nouveau système est déjà en place dans plusieurs collectivités de France. Dans le Pays du Lunévillois, plusieurs communautés de communes l'auront également adopté en 2011.

Répondant aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, de l'engagement de CC Mortagne dans sa démarche de développement durable (Agenda21) et fortement soutenu par l'ADEME, nous sommes persuadés que ce projet répondra à vos attentes.

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS

**D**epuis 2007, la CC Mortagne a signé un partenariat avec la Communauté de Communes du Lunévillois afin de bénéficier des services de la déchetterie à Lunéville. La collecte des objets encombrants est également de plus en plus restrictive (exclusion des équipements électriques et électroniques). Ainsi, les tonnages de la collecte n'ont cessé de diminuer, passant de 130 tonnes en 2006 à 23 tonnes en 2009.

Fort de ce constat et dans un souci de maîtrise des coûts, la CC Mortagne a décidé de supprimer cette collecte annuelle.



## **RAPPEL : Ouverture de la déchetterie rue de la Pologne à Lunéville**



### HIVER :

**Lundi** : 10h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00  
**Du mardi au samedi** : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00  
**Dimanche** : 8h30 à 12h00

### ÉTÉ :

**Lundi** : 10h00 à 12h00 / 13h30 à 18h30  
**Du mardi au samedi** : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 18h30  
**Dimanche** : 8h30 à 12h00  
**Jours fériés** : ouverture uniquement le matin

